

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 12 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : JP LARDY, MC SAUSSAC (proc de M TAUPENAS), JY MEYER (proc de M ALLAMEL), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de P DUPONT), JF DEVES, JC COURT, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, MC JOUVE, A ROUSSET, B SOUCHE (proc de M CEYSSON), M TOURVIELHE (proc de S CAVIGGIA) et A LAURENT (proc de D BERAL).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 34

Procurations : 9

Votants : 43

Absents : 9

Secrétaire de séance : C PASTRE

Absents : K ESSAYAR, R KAPPEL, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, R MOULIN, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, A CHARROUD et F CHASSON.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Date de convocation : 05/12/2023

Objet : Choix des prestataires : MARCHÉ 2023 150 Entretien des espaces.

Monsieur le Président rappelle la délibération DEL 26092023-58 par laquelle l'assemblée l'a autorisé à faire préparer et publier une consultation en vue de choisir des prestataires pour l'entretien des espaces.

Il précise les modalités retenues relatives à la consultation précitée :

- marché d'une durée de 4 ans (années 2024 à 2027),
- procédure formalisée ;
- nombre de lots : 2

| N° lot | Intitulé | Montant estimatif HT maximum pour la durée totale du marché |
|--------|---|---|
| 1 | ENTRETIEN SENTIERS RANDONNEE (marché réservé association d'insertion) Le marché est multi-attributaires (2 prestataires) | 291 680 € |
| 2 | ENTRETIEN DES ESPACES (ZAE et VOIES VERTES) | 240 000 € |

Il est ensuite précisé qu'au terme de la consultation publiée du 27/09/2023 au 15/11/2023, 4 plis composés de 5 offres ont été reçus : 2 pour le lot 1 et 3 pour le lot 2.

Le rapport d'analyse établi par la commission d'appel d'offres, en séance du 30 novembre 2023 ayant été présenté au conseil communautaire, il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à signer les marchés avec les prestataires désignés par la CAO :

| LOT 1 ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE | | |
|---|---|---------------------------|
| NOM DU CANDIDAT | 1 EPLEFPA OLIVIER DE SERRE AUBENAS MIRABEL | 2 SYNERNAT LARGENTIERE |
| Note valeur technique /50 | 47,50 | 31,50 |
| Note Prix 50 | 46,59 | 50,00 |
| NOTE GENERALE/100 | 94,09 | 81,50 |
| Classement | 1 | 2 |

S'agissant d'un marché multi attributaires, les 2 candidats EPLEFPA OLIVIER DE SERRES et SYNERNAT sont retenus.

| LOT 2 ENTRETIEN DES ESPACES (ZAE et VOIES VERTES) | | | |
|---|--|----------------------------|-------------------------|
| NOM DU CANDIDAT | 1 EPLEFPA Olivier de Serres (AUBENAS MIRABEL 07) | 3 AGRIVALS (MERCUER 07) | 4 REBOUL (SAUZET 26) |
| Note valeur de l'offre/50 | 41,75 | 30,50 | 37,75 |
| Note Prix /50 | 50,00 | 22,76 | 33,72 |
| NOTE GENERALE/100 | 91,75 | 53,26 | 71,47 |
| Classement | 1 | 3 | 2 |

S'agissant d'un marché mono-attributaire, le candidat EPLEFPA OLIVIER DE SERRES, arrivé en première position, est retenu.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, sur la base du rapport d'analyse de la CAO :

- Autorise le Président à signer les marchés correspondants avec les candidats retenus tels que désignés ci-avant,
- Prend acte que le montant maximum des marchés attribués est de 291 680 € HT pour le lot 1 et pour 240 000€ ht pour le lot 2.
- Charge le Président :
 - o de procéder aux notifications des marchés dans le respect du délai standstill afférent aux procédures formalisées et à l'information des candidats non retenus ;
 - o de faire compléter le rapport de présentation réglementaire.
 - o d'inscrire les sommes correspondantes aux budgets concernés.

Pour extrait certifié conforme
 Fait à UCEL, le 13 décembre 2023
 Le Président, Max TOURVIELHE

